

Menaces de licenciement à l'APBnF !

[Tract syndical du 6 mars 2012](#) En novembre dernier, à l'occasion de sa demande de subvention pour l'exercice 2012 au MCC, le Président de l'APBnF annonçait avoir réussi à dégager un fond de roulement de 40 000 € grâce « à des économies importantes sur les dépenses de personnel ».

Quand, lors de la réunion du CNAS (Comité national d'Action Sociale), où doit être étudié les demandes de subvention, le syndicat SUD demande si les droits des salariés de l'APBnF ont été respectés, on leur répond que ceux-ci ont obtenu une (énigmatique) revalorisation de carrière.